



Comment s'inscrire ?

- Il suffit de contacter le CCAS au 07 89 22 07 01
- Il faudra ensuite remplir une fiche d'inscription et fournir les justificatifs suivants :
 - › votre avis d'imposition
 - › un RIB (*relevé d'identité bancaire*)
 - › un justificatif de domicile
 - › une autorisation de prélèvement (*prélèvement à la fin de chaque mois*)

CCAS
 Centre Communal d'Action Sociale
 200 rue des Ferronniers
 59500 Douai
 Tél. 07 89 22 07 01
 ccas@ville-douai.fr

VILLE-DOUAI.FR   

Impression: L'IMPRIMERIE - 0327562977



la navette Seniors de Douai



Transport
à la demande
pour les
60 ans et+

CCAS DE Douai
Centre Communal d'Action Sociale



DIRECTION DE LA COMMUNICATION - VILLE DE DOUAI - 02/2019



60
ans

Qui peut bénéficier de la navette seniors ?

Les Douaisiens de 60 ans et plus, physiquement autonomes (véhicule non adapté PMR) dont les ressources annuelles sont inférieures à :

- 18 000 € pour une personne seule
- 36 000 € pour un couple.



Quand ?

- Du lundi au vendredi (sauf les jours fériés)
- De 8h30 à 17h30



Comment ?

- En appelant au **07 89 22 07 01**
- Au moins 48 heures à l'avance
- En précisant le lieu et l'heure de prise en charge.

Pour toute annulation, prévenir 24 heures à l'avance.

€

Pour quel coût ?

Trajets
Douai intra-muros :
Aller : 1,50 €
Aller/retour : 3 €

Trajets
Douai extra-muros :
Aller : 2 €
Aller/retour : 4 €

** paiement par prélèvement bancaire*



Pour aller où ?

- Trajets libres dans Douai intra-muros (commerces, administrations, santé...)
- Dans un rayon de 10 kms en périphérie de Douai, pour les rendez-vous médicaux.

2x

Combien de fois ?

- L'utilisateur peut bénéficier de 2 trajets par mois (2 allers/retours).

